

Amélioration des
peuplements forestiers

EXPÉRIMENTATION AVEC SYLV'ACCTES

Pour les propriétaires forestiers privés

Le dispositif
pour le finance-
ment de travaux de
renouvellement et
d'amélioration des
peuplements

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

La forêt couvre 30 % du territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français.

La Région Île-de-France s'est engagée dans le financement de travaux de renouvellement et d'amélioration des peuplements forestiers privés via son fonds forestier francilien.

Cette initiative est déployée via l'association **Sylv'ACCTES**, à laquelle la Région a adhéré le 21 septembre 2023.

Pour une expérimentation de 18 mois. Ainsi, des fonds Sylv'ACCTES sont mis en place sur le territoire du Parc afin de permettre de financer jusqu'à 70 % (HT) du montant des travaux forestiers pour les propriétaires privés.



PRÉREQUIS

- Parcelles forestières sur le territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français
- Avoir des parcelles rattachées à un document de gestion durable (Plan Simple de Gestion, Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion)*
- Être engagé dans une démarche de certification forestière (PEFC, FSC**)
- Déposer un dossier pour une surface minimale de 2 hectares par dossier (regroupement de plusieurs propriétaires possible).

*La Région Île-de-France propose des aides financières à la rédaction de Document de Gestion Durable Volontaire (entre 4 et 20 hectares), et le Parc en propose pour les Plans Simples de Gestion obligatoires (propriétés de plus de 20 hectares).

**PEFC Programme for the Endorsement of Forest Certification, FSC Forest Stewardship Council.

Conditions pour l'obtention de l'aide

- L'engagement de la parcelle à suivre l'itinéraire sylvicole est de **10 ans**
- Des critères environnementaux sont à mettre en place*
- Montant d'aide annuel maximum par bénéficiaire : **10 000 €**
- Instruction de la demande d'aide : une trentaine de jours après réception du dossier complet.
- Versement : sous 30 jours après réception de la demande de versement de l'aide et de la facture acquittée.
- Dossier à compléter disponible sur le site internet de Sylv'ACCTES

* Conservation de 5 arbres bio par hectare lors de coupe ainsi qu'une quantité importante de bois mort au sol, prise en compte dans la gestion des espèces patrimoniales/remarquables présentes sur la parcelle ou à proximité, intervention hors période de nidification des oiseaux...

LES ITINÉRAIRES SYLVICOLES

Des itinéraires de travaux forestiers conçus avec les gestionnaires et experts forestiers du territoire pour répondre aux enjeux identifiés sur le périmètre du Parc.

Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (HT)
Des travaux sont pris en charge dans tous les itinéraires	
Diagnostic sylvicole Mesures dendrométriques, diagnostic écologique et stationnel, préconisations de gestion...	200 € / hectare
Installation et ouverture de cloisonnements d'exploitation Largeur : 4 m, entraxe : 15 à 25 m	300 à 500 € / hectare
D'autres travaux et expertises peuvent être pris en charge (pas de caractère obligatoire)	
Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)	200 € / hectare
Diagnostic BioClimSol	150 € / hectare
Restauration de mares Point de vigilance face aux pontes d'amphibiens	Sur devis
Traitement des lisières étagées et variées Création et entretien	25 à 30 € / mètre linéaire
Débardage alternatif Par traction animale, câble...	Prise en charge du déficit au m ³

ITINÉRAIRE 1

Renouvellement et amélioration des taillis de robiniers / châtaigniers



Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (HT)
Peuplement jeune - entre 0 et 10 ans	
Dépressage Un seul passage	400 à 600 €/ha
Peuplement entre 10 et 20 ans	
Entretien des cloisonnements d'exploitation Largeur : 4 mètres, entraxe : 15 à 25 mètres	200 à 350 € / ha
Détourage En faveur des tiges objectives et de la diversité d'essences	600 à 800 €/ha

ITINÉRAIRE 2

**Diversification,
maintien et amélioration
des mélanges
futaies-taillis**

**Maintien ou acquisition
progressive
d'une structure
irrégulière**

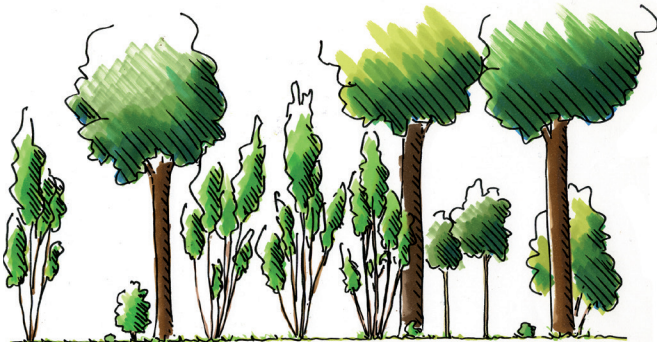


Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (HT)
Première coupe à objectif d'irrégularisation Martelage avant coupe et désignation des arbres à conserver	150 € / hectare parcouru : marquage et martelage pour 5 à 10 hectares
Aide à l'acquisition de la régénération naturelle Interventions localisées : broyage de la végétation concurrente, batonnage fougère, griffage des ronces, crochetage localisé et superficiel, rognage de souche des essences dynamiques, protection de la régénération naturelle (répulsif biodégradable sur brosse de semis ou protection de petits collectifs)	1 500 € / hectare parcouru
Entretien des cloisonnements d'exploitation Largeur : 4 mètres, entraxe : 15 à 25 mètres	200 à 350 € / hectare
Diagnostic des travaux Cartographie des zones à travailler, nature des travaux à réaliser	200 € / hectare
Bouquet de travaux en irrégulier – au profit des tiges d'avenir Nettoisement, dégagement, dépressage, taille de formation, élagage, détournage localisé, désignation des tiges d'avenir, cassage, annélation, exploitation de brins de taillis périphériques	2 500 € / hectare parcouru
Si nécessaire : Enrichissement par complément de régénération (maximum 300 plants/hectare) Enrichissement dans les zones où la régénération naturelle est peu diversifiée ou hétérogène – en suivant la liste d'essences (les essences résineuses ne sont pas financées à la replantation en site Natura 2000). Les protections (répulsifs, petits collectifs) sont incluses.	2 500 € / hectare
Martelage et désignation Caractérisation ou désignation des tiges d'avenir ; marquage des arbres à enjeux environnementaux	400 € / hectare

ITINÉRAIRE 3

Amélioration des taillis et mélange futaie - taillis à base de Chênes

Amélioration des taillis et mélange futaie-taillis : conver- sion en futaie régu- lière



Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (HT)
Si nécessaire : Aide à l'acquisition de la régénération naturelle (pour les peuplements entre 0 et 3 mètres) Interventions localisées : broyage de la végétation concurrente, bâtonnage fougère, griffage des ronces, crochetage localisé et superficiel, rognage de souche des essences dynamiques, protection de la régénération naturelle (répulsif biodégradable sur brosse de semis ou protection de petits collectifs)	1 500 € / hectare parcouru
Dégagement de semis en plein Maîtrise de la concurrence inter spécifique – au profit du mélange objectif	1 000 € / hectare
Si nécessaire : Enrichissement par complément de régénération Enrichissement dans les zones où la régénération naturelle est peu diversifiée ou hétérogène – en suivant la liste d'essences (les essences résineuses ne sont pas financées à la replantation en site Natura 2000) et dans la limite de 300 plants/ha. Les protections (répulsifs, petits collectifs) sont incluses.	2 500 € / hectare
Nettoisement / dépressage Maîtrise de la concurrence inter spécifique au profit de 550 tiges/hectare puis 300 tiges/hectare.	1 200 € / hectare
Taille de formation Sur les tiges les mieux conformées	500 € / hectare
Désignation d'arbres objectifs Maintien d'un mélange avec plus de 50% de chênes	550 € / hectare
Travaux d'amélioration Balivage, détourage, élagage	1 000 € / hectare



VOUS AVEZ UN PROJET ? CONTACTEZ-NOUS !

Camille Peytavi

chargé de mission territoires
camille.peytavi@sylvacctes.org
ou au 07 88 16 42 09

Audrey Bulté

chargée de mission forêt
a.bulte@parc-gatinais-francais.fr
ou au 01 64 98 23 32



Parc naturel régional du Gâtinais français
20 boulevard du Maréchal Lyautey, 91490 Milly-la-Forêt
01 64 98 73 93 • accueil@parc-gatinais-francais.fr
www.parc-gatinais-francais.fr

